

donnera en même temps à l'industrie de Roubaix une impulsion nouvelle.

Par ces motifs, la Chambre espère que ses desirs seront pris en considération et que bientôt le commerce de Roubaix en général pourra exprimer sa reconnaissance envers la Banque de France pour un bienfait dont elle appréciera tout le mérite.

(Suivent les signatures.)

On a déposé, momentanément, dans le salon blanc de l'hôtel-de-ville, le buste de Jacquart, donné par le gouvernement à la ville de Roubaix.

M. Iguel est l'auteur de cette œuvre d'art qui a figuré avec succès à l'Exposition des Beaux-Arts, à Paris. Ce travail remarquable est d'un caractère véritablement élevé et son exécution offre un ensemble qui ne laisse rien à désirer, il faut louer sans réserve l'esprit calme et inspiré de la figure de Jacquart. C'est bien là l'homme de génie à qui Napoléon a dit : « Vous portez en vous le cachet d'un grand esprit ; vous pouvez rendre de grands services à la France. »

La ville de Roubaix conservera précieusement le buste du célèbre inventeur à qui elle doit, en bonne partie, sa réputation et sa fortune.

M. Iguel travaille en ce moment au frontispice de la chapelle de l'hôpital Napoléon III ; une œuvre de cette importance mérite autre chose qu'une simple mention et nous y reviendrons avec toute latitude.

Les travaux des élèves de l'école de peinture et de dessin ont été visités par un grand nombre d'amateurs.

Nous ne pouvons entrer dans de bien grands détails à ce sujet, mais nous croyons juste de signaler les noms des élèves qui se sont distingués par leurs progrès.

M. Weerts, qui a obtenu une médaille d'or, dans la section de peinture a révélé des qualités supérieures d'harmonie et d'exécution ; sa tête en grisaille a une largeur de modèle qu'un maître ne desavouerait pas. Le premier prix, M. Emile Bouzin, a moins de finesse ; son travail est assez large, mais il a moins d'ensemble bien que chaque chose prise à part ait un certain mérite d'exécution.

M. Alfred Divry, qui a obtenu le deuxième prix a des qualités qui le rapprochent du médaille ; il est loin de posséder l'habileté du pinceau mais sa tête est bien modelée ; il a conservé et parfaitement compris le caractère du modèle. M. François Blomme (3^e prix) a moins bien exécuté son tableau dont les couleurs sont un peu ternes. M. Vandyck porte un nom qui oblige et bien qu'il n'ait obtenu qu'un accessit c'est incontestablement un commentant qui promet beaucoup.

En dehors du concours, quelques études sont exposées. Nous retrouvons dans un portrait de jeune fille les qualités qui distinguent M. Weerts : un bel ensemble et une lumière parfaitement ménagée. Des copies, faites d'après M. Mils, son professeur, sont aussi très exactes.

M. Vandyck a aussi exposé un portrait de jeune fille d'un modèle large et agréable, mais d'une couleur un peu saie par l'inexpérience du pinceau. Tous ces jeunes gens ne peignent que depuis un an ; il est remarquable qu'ils aient fait autant de progrès en si peu de temps.

Dans le cours de Bosse, les cinq têtes exposées sont fort belles. Celle de M. Divry (1^{er} prix) est pleine d'élégance et de naturel.

Les cours de dessin académique et de tête ombre sont en progrès ainsi que les cours d'ornement ; il y a sans doute encore mieux à espérer, mais nous pouvons compter sur le zèle et les soins dévoués des professeurs dont l'Administration municipale soutiendra les efforts. Sa sollicitude pour tout ce qui peut contribuer aux progrès et à l'avenir de notre cité, ne saurait être un seul instant mise en doute.

En terminant, nous nous permettrons d'émettre encore un vœu que nous exprimions dès l'année dernière : celui de voir enfin compléter les cours par l'étude d'après nature. Nous venons de constater les progrès accomplis ; les résultats sont là, il s'agit maintenant d'achever une œuvre dont l'utilité n'a pas même besoin d'être démontrée.

J. R.

Parmi les dispositions arrêtées par l'autorité administrative pour la fête du 15 août, nos lecteurs ont certainement remarqué qu'un tir à la carabine sera offert aux amateurs français et étrangers. Cette heureuse innovation est due à l'initiative de quelques amateurs de notre ville qui ont fait leurs preuves et qui ont dignement représenté Roubaix dans les nombreux concours où ils ont obtenu des médailles d'honneur.

C'est au tir fondé il y a quatre ans par M. Carlos Cordonnier, que doivent se réunir les invités et l'on nous assure que leur nombre est assez considérable.

Le temps nous manque aujourd'hui pour indiquer les différents concours dans lesquels nos concitoyens ont figuré avec honneur ; nous résumerons cette intéressante nomenclature dans un prochain numéro, en indiquant le nombre des prix d'honneur qu'ils ont obtenus.

THEATRE DE ROUBAIX,

A Mesdames et Messieurs les Abonnés et Habités du Théâtre de Roubaix.

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser le tableau de la Troupe avec laquelle je me propose de desservir le Théâtre de Roubaix, pendant la saison théâtrale prochaine.

J'ose espérer que les artistes que j'ai engagés, et qui, généralement, ont tenu leurs emplois dans les villes les plus importantes, sauront se montrer dignes de votre bienveillance et de votre sympathie.

Animé du vif désir de vous plaire, et voulant donner à votre Théâtre l'importance qu'il doit avoir, je me suis assuré le concours, pendant la saison théâtrale, de plusieurs Artistes des principaux théâtres de Paris, et j'ai engagé une troupe spéciale d'Opéra, qui viendra donner, pendant un mois, une série de représentations.

Confiant dans la sympathie que vous m'avez toujours témoignée, j'espère que cette fois encore, vous voudrez bien me soutenir dans la tâche que je me suis imposée.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée, et de me croire,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

A. STEINER,

Directeur du Théâtre de Roubaix.

Roubaix, le 10 août 1865.

TABLEAU DE LA TROUPE

ANNÉE THÉÂTRALE 1865-1866

ADMINISTRATION.

MM. STEINER-MEYRAN, Directeur.

CALISTE, Régisseur général parlant au public.

DELBOVEIN, 2^e régisseur chargé de la conduite des pièces.

BERNARD 3^e régisseur.

DAMOURETTE, chef d'Orchestre.

EMPLOYÉS.

MM. DUMONT, contrôleur.

LEVEUGLE, buraliste.

ASTIER, chef machiniste.

JACQUIN, souffleur.

Mme JACQUIN, magasinnière.

ARTISTES

DRAMES, COMÉDIES, VAUDEVILLES.

MM. STEINER-MEYRAN 1^{er} rôle en tout genre.

DORVAL, jeunes 1^{er} rôles, forts jeunes 1^{er} (Liège).

PERRAULT, pères nobles, financiers (Alger).

MASQUILLIER, jeunes 1^{er}, 1^{er} amoureux (Liège).

MOUTIN, 3^e rôles, 2^e 1^{er} rôles (Montpellier).

CALISTE, 1^{er} comiques en tout genre (Porte St-Martin).

MONTLOUIS, 1^{er} comiques marqués, grimés (Rouen).

Ferdinand DIDIER, jeunes 1^{er} comiques, des amoureux (Rennes).

MONVALLIER, 2^e comiques, rôles de genre (Paris).

DELBOVEIN, 3^e comiques, grandes utilités.

BERNARD, 2^e pères, rôles de convenance.

JACQUIN, utilités, accessoires.

Mmes FRANCIA, 1^{er} rôles, jeunes 1^{er} rôles (Nîmes).

DORVAL, fortes ingénuités, jeunes premières (Liège).

MONVALLIER, 1^{er} soubrettes, jeunes premières (Paris).

Olympe GRISARD, grandes coquettes des soubrettes (Genève).

DAIRE, duègne, mères nobles (Alger).

Blanche MIAS, 2^e amoureuses, ingénuités.

ELISA B., 2^e soubrettes, utilités.

MARIE, accessoires.

S'adresser pour les abonnements chez M. STEINER-MEYRAN, directeur, rue Blanchemaille, 14 (près le Théâtre), de 2 à 5 heures.

CONDITIONS DES ABONNEMENTS

L'abonnement commencera le jour de l'ouverture qui aura lieu le Dimanche 3 septembre 1865.

L'abonnement est personnel. L'abonnement une fois souscrit devient exigible.

ABONNEMENT POUR LA SAISON THÉÂTRALE (7 mois, 12 Représentations par mois.) Loges d'avant-scène du rez-de-chaussée, 6 Places. . . F. 500

1^{re} Galerie { Loges de 7 Places . . . 600
Loges de 5 Places . . . 450

Fauteuils réservés. . . 410

A toutes places, loges exceptées. 90

Premières et Stalles de parquet. 75

ABONNEMENT DE 3 MOIS (36 Représentations.)

Loges d'avant-scène du rez-de-chaussée, 6 Places. . . F. 250

1^{re} Galerie { Loges de 7 Places . . . 300
Loges de 5 Places . . . 225

Fauteuils réservés. . . 55

A toutes places, loges exceptées. 45

Premières et stalles de parquet. 36

ABONNEMENT AU MOIS (12 Représentations.)

Fauteuils réservés. . . F. 20

A toutes places, loges exceptées. 18

Premières et stalles de parquet. 15

ABONNEMENT DE LA SEMAINE POUR LES DAMES (Lundi et jeudi. — Huit représentations par mois.)

POUR LA SAISON THÉÂTRALE.

Fauteuils. . . F. 70

A toutes places, loges exceptées. 60

Premières et stalles de parquet. 56

POUR TROIS MOIS (24 Représentations.)

Fauteuils. . . F. 30

A toutes places, loges exceptées. 27

Premières et stalles de parquet. 24

Les abonnements se paient ainsi qu'il suit : Les abonnements au mois et pour trois mois, un mois d'avance.

Les abonnements pour la saison théâtrale 2 mois d'avance.

L'Administration se réserve le droit de suspendre l'abonnement en cas de représentation extraordinaire.

VILLE DE ROUBAIX.

FÊTE DU 15 AOUT.

Nous maire de la ville de Roubaix, voulant donner à la fête de S. M. l'Empereur toute la solennité qui convient à la circonstance,

Après nous être entendu avec l'autorité ecclésiastique,

Avons arrêté et arrêtons : La fête de SAINT-NAPOLÉON sera célébrée cette année de la manière suivante :

Art. 1^{er}. La fête sera annoncée le 14 août au soir et le 15 au matin par la sonnerie de toutes les cloches des trois paroisses et par des salves d'artillerie. Les habitants sont invités à orner la façade de leurs maisons de drapeaux tricolores.

Te Deum.

Art. 2. A onze heures précises, les autorités municipales et judiciaires, les corps constitués, les fonctionnaires, les membres des diverses administrations, les médaillés de Ste-Hélène et la Société des anciens militaires partiront de l'hôtel-de-ville sous l'escorte du corps des Sapeurs-Pompiers pour se rendre à l'église St-Martin où sera chanté un Te Deum d'actions de grâces.

Après le Te Deum, le cortège reviendra à l'hôtel-de-ville et le corps des Pompiers défilera devant les autorités.

Prix aux Sociétés.

Art. 3. A trois heures de l'après-midi, des prix seront offerts à toutes les sociétés reconnues par l'autorité. Ces sociétés, au nombre de cent quarante, viendront chercher leurs prix à la Mairie avec leurs drapeaux et tambours et défilent ensuite suivant leur ordre d'arrivée.

Tir à la Carabine.

Art. 4. Des prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 400 fr., en une médaille d'argent et une médaille de bronze données par la ville, d'autres prix nombreux en argent, donnés par la Société du tir à la carabine de Roubaix, seront offerts aux tireurs à la carabine français et étrangers.

Tir à la Cible.

Art. 5. Des prix consistant en pièces d'argenterie seront également donnés au corps des Sapeurs-Pompiers et à la musique de la Ville, pour les tirs, soit à la cible, au fusil, soit d'une autre manière.

Joutes et Carrousel sur l'eau.

Art. 6. A trois heures du soir de grandes joutes sur l'eau et autres jeux nautiques auront lieu dans le bassin du Canal. Des prix seront affectés à ces jeux.

Ascension aérostatique.

A cinq heures, M. Glorieux exécutera une ascension aérostatique, dans le ballon le Veugeur. Cette ascension aura lieu dans un terrain situé rue des Longues-Haies.

Harmonie militaire.

Art. 7. A sept heures, la musique de la Ville exécutera des morceaux d'harmonie sur une estrade élevée devant l'hôtel-de-ville, qui sera illuminé ainsi que les autres édifices publics.

Mats de Cocagne.

Art. 8. Des mats de cocagne, garnis de montres, foulards, jambons et autres objets seront dressés savoir : Sur la place du Trichon, à l'extrémité de la rue du Gallon-d'Eau, à la Fosse-aux-Chènes, à l'Alouette, au Tilleul et rue du Moulin.

Les concurrents devront faire inscrire leurs noms en se présentant dans l'enceinte. Après quatre heures, on ne recevra plus d'inscriptions.

Le Maire,

ERNOULT-BAYART.

VILLE DE ROUBAIX

TIR A LA CARABINE

OFFERT

aux amateurs français et étrangers.

Ce Tir sera ouvert les 13, 14, 15, 20, 21, 28 et 29 août, de huit heures du matin à sept heures du soir, avec interruption de midi à une heure.

1^{er} Prix d'honneur : Une médaille d'or. (valeur, 400 francs.)

2^e » » » Une médaille d'argent.

3^e » » » Une médaille de bronze.

Ces trois prix sont offerts par la ville de Roubaix et seront décernés aux Tireurs qui auront fait le plus grand nombre de blancs dans la même série.

4^e Prix d'honneur : Deux couverts en argent, valeur, 80 fr.

Au Tireur qui aura fait le plus grand nombre de blancs pendant la durée du concours.

Les habités du Tir de Roubaix ne pourront concourir pour les Prix d'honneur ci-dessus.

1 ^{er} Prix.	300 francs.
2 ^e »	200 »
3 ^e »	150 »
4 ^e »	120 »
5 ^e »	100 »
6 ^e »	90 »
7 ^e »	80 »
8 ^e »	70 »
9 ^e »	60 »
10 ^e »	50 »
11 ^e »	40 »
12 ^e »	30 »
13 ^e »	20 »

Ces prix seront jugés à la plus belle balle mesurée du centre au centre au moyen du lacyromètre.

Le prix de la série qui sera de 15 coups est fixé à 5 francs ; chaque tireur pourra en prendre un nombre illimité.

Le même tireur ne peut obtenir qu'un seul prix, indépendamment d'un des prix d'honneur.

Toutes les armes sont admises.

La longueur du Tir est de 100 mètres.

Il y aura deux cibles.

Les blancs touchés seront immédiatement rapportés.

Un règlement d'ordre intérieur sera affiché dans le Tir.

Toutes contestations seront jugées sans appel par la Commission qui s'adjointra deux membres choisis par elle et ce parmi les tireurs étrangers.

Le Président d'honneur,

ERNOULT-BAYART,

Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le Président de la Commission du Tir,

ED. HANNART.

Pour toute la chronique locale, J. Rebourg.

FAITS DIVERS.

ÉVASION D'UNE LIONNE. — Les promeneurs qui, samedi, vers le soir, s'étaient groupés en assez grand nombre devant la cage des lionceaux au Jardin Zoologique d'Anvers, ont eu à passer un quart d'heure de terribles angoisses.

La Lionne se livrait depuis quelque temps à un manège incompréhensible pour attirer par les griffes et par les dents ses lionceaux sur le bord de la cage où ils pressaient leurs ébats et qui est contigu à la sienne.

Tout-à-coup le grillage de la cage des lionceaux se souleva, la lionne passa sa tête par l'ouverture, poussa un rugissement et d'un bond se précipita dans le jardin.

Les curieux, frappés de stupeur, paraissent cloués au sol. Pas un ne bouge, tous pâlisent et c'est ce qui les sauvera peut-être. Car la lionne, que des cris collectifs auraient excitée, se livre paisiblement à une promenade dans la pose la plus grave, croyant sans doute que ses petits la suivaient. La foule reste immobile de terreur ; les lionceaux ne bougent pas !

Des gardiens arrivent, portant de la viande fraîche ; ils la jettent devant la lionne qui se précipite dessus.

Mais comment faire rentrer la reine des forêts ? Frappé d'une idée lumineuse, un des gardiens se rend à l'arrière de la cage des lionceaux et les taquine. Ceux-ci se plaignent d'abord, puis ils grognent, puis ils poussent des rugissements de lionceaux. La mère entend les pleurs de ses petits, elle se retourne et rentre dans sa par l'endroit où elle en était sortie. Ainsi se termina cet incident qui fait un moment se terminer en tragédie.

Une maladie s'est déclarée aussi sur les citronniers, dans la province ou plutôt dans les environs de Messine et sur la côte de Calabre qui fait face au diocèse. Les symptômes de cette maladie sont des taches noires qui se montrent sur l'écorce des arbres ; dès que le tronc est partiellement entouré, il dessèche et périt. Si l'on enlève ces taches avec un couteau, dans le but d'en prévenir l'extension, il s'y forme des plaies d'où s'échappe une gomme noire et purulente, d'une nature quidiffère de celle qui distille l'arbre dans son état normal.

Tous les moyens employés jusqu'ici pour remédier au mal ou pour le prévenir, la

chaux, le charbon végétal, etc., sont restés impuissants. Si l'on ne parvient pas à trouver pour combattre cette maladie un agent aussi puissant que le soufre contre l'oidium, ce sera pour la Sicile une véritable catastrophe, car cette île exporte pour plus de dix millions de francs de citrons frais, et pour plus de dix millions d'essence et de jus de citron concentré.

Sur la côte de Calabre, le mal frappe aussi les bergamottes, arbustes qui produisent l'essence qui porte leur nom, et dont les fruits, par une singularité qui mérite d'être signalée, ne mûrissent exclusivement que sur la fraction de côte comprise entre Reggio et Villa-San-Giovanini, c'est-à-dire sur un espace de quelques milles à peine.

— On nous écrit de Copenhague, le 5 août.

On nous transmet de Ringkolling de singuliers détails sur des effets causés par la foudre :

Pendant l'orage du 27 juillet, le tonnerre est tombé dans une maison où se trouvait un homme alité par suite de paralysie. Ce dernier dit à un domestique qui se trouvait assis près de lui, dans un fauteuil, de sortir pour voir si la foudre n'avait pas mis le feu à quelque bâtiment. Au même instant, éclate un deuxième coup de tonnerre, le fluide pénètre dans la chambre du malade, brise une théière et le fauteuil qui venait de quitter le domestique ; traverse une autre pièce où dormait un enfant dont il frise le berceau et détache la chaux des murs de la chambre. A cet aspect, la mère de l'enfant pousse les hauts cris et tombe en défaillance tandis que le malade frappé d'épouvante, retrouve l'usage de ses membres, se lève et emporte dans ses bras la mère et l'enfant. Pendant deux jours le paralytique marchait comme auparavant, mais le troisième jour il était mort.

— La Gazette du gouvernement de Tambou annonce que la faire de cette ville a complètement manqué par suite de la terreur panique que les derniers incendies ont produits sur les marchands ; plusieurs d'entre eux n'ayant pu se décider à apporter leurs marchandises, la moitié des boutiques de la foire sont restées inoccupées. Il y a été apporté pour un million de marchandises, et il n'en a été vendu que pour 300,000 roubles environ.

On écrit de Tanagerg à la Gazette d'Odessa en daté du 9 juillet : « Nous avons cette année beaucoup moins de blé à exporter que les années précédentes ; quant aux nouveaux blés, tout dépend du temps qu'il fera jusqu'à la moisson. Les prix du blé sont tout à fait variables.

— On lit dans le Times :

Il résulte de la statistique officielle de la population de dix grandes villes du royaume uni, à la moitié de l'année 1865, que Londres compte 3,015,494 âmes ; le bourg de Liverpool, 476,368 ; la ville de Manchester, 354,930 ; le bourg de Salford, 410,833 ; le bourg de Birmingham, 327,842 ; le bourg de Leeds, 224,023 ; la ville de Bristol, 461,809 ; la ville d'Edimbourg, 474,130 ; la ville de Glasgow, 473,723 ; la ville de Dublin et quelques faubourgs, 317,666.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 août. — Le marché est toujours fort calme. Les cours n'ont éprouvé qu'une dépréciation pas notable, malgré une baisse de 3/8 à Londres. Il a été affiché encore aujourd'hui à l'Etampe 21,000 fr. de rente 3,275 mobilières 3,05 nord d'Espagne 75 nord et 50 comptoirs d'escomptes. Un grand nombre de valeurs ne figurent sur la cote que pour mémoire. La rente n'a varié que de 67 7/2 à 67 8/4, le Mobilier reste à 751,25 son cours de début, après 747, 50. L'Espagnol est à 461,25. L'Italien fait 64,90 et 64,95. Le Mexicain à 68 3/4 et 68 1/2 et 46 7/8. Les chemins français sont très fermes dans les cours d'hier. Le Nord reste à 1065 et le Lyon à 853,75. Le nord d'Espagne finit à 196,25. Le comptoir d'escompte a varié de 910 à 907,50.

Cours moyen du comptant : 3 0/0 67,85 — 4 1/2 97 50.

Banque de France, 3,570.

Paris 9 août. — Le marché n'a pas été moins inactif qu'hier et avant hier. Les cours ont peu varié, seulement la fermeté du débat avait fait place à une certaine faiblesse en clôture. 3,600 mobilières et 1,500 nord d'Espagne étaient encore affichés aujourd'hui à l'escompte. Des offres assez nombreuses ont fait fléchir le comptoir d'escompte de 925,50 à 905 ; cette valeur s'est ensuite relevée à 911,25 ; on parle de faillites dans les Indes. La rente n'a varié que de 67,90 à 67,85 ; elle ferme à 67 3/2 1/2. Le Mobilier a fait 757,50 et 750 pour rester à 751, 25. L'Espagnol est à 463,75. L'Italien est lourd à 65,95. Les chemins français sont fermes dans les cours d'hier. Il n'y a guère plus de changement dans les chemins étrangers. Le nord d'Espagne est à 198,75. Les Transatlantiques sont à 516 25 et les actions de la compagnie immobilière à 507,50. Les consolidés anglais sont stationnaires à 89 3/4 à 1/8. La cote de Vienne indique une certaine lourdeur.

Cours moyen du comptant : 3 0/0, 67,90

4 1/2 97 37 1/2.

Banque de France, 3,570.

Crédit foncier 1250.

Pour tous les articles non signés, J. REBOURG

AVIS

OUVERTURE LUNDI 13 AOUT DU SALON DE COIFFURE DE